

# **GRAPI**

Groupe Rhône-Alpes pour la protection de la propriété Industrielle

- 19 Mai 2015 -

## **Fiscalité des droits de propriété intellectuelle**

Présentation de Jean-Luc PIERRE

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin (Lyon 3)

Directeur du CERFF (Centre d'Etudes et de Recherches Financières et Fiscales)

Directeur scientifique de la Revue de droit fiscal

Avocat, Requet Chabanel

## **Fiscalité des opérations de recherche-développement**

- Traitement des opérations de recherche-développement : souplesse de gestion prévue par la loi, mais il convient de retenir une application encadrée de ce principe.
  
- Crédit d'impôt recherche :
  - un dispositif exceptionnel dans sa portée,
  - un contrôle rigoureux de l'administration,
  - des interrogations au plan macro-économique.

## **Fiscalité des brevets**

- Régime favorable pour l'acquisition du brevet.
- Caractère délicat de la détermination du régime à suivre pour la licence de brevet (concessionnaire).
- Régime d'imposition atténuée des produits de cession ou licence de brevets.

## Fiscalité des logiciels

- Dépenses de conception ou d'acquisition de logiciels : régime dérogatoire du droit commun.
- Régime d'imposition ordinaire pour les produits de cession ou concession de logiciels des entreprises.
- Régime d'imposition atténuée pour les produits de cession ou concession de logiciels des particuliers.

## **Fiscalité des créations ornementales et des signes distinctifs**

- Régime d'imposition de droit commun.
- Un traitement globalement défavorable pour les marques